

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 20 AVRIL 2022 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 20 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 6 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERHOURHI Martine, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :

Mme CHATOT Magali pouvoir à M. AMELING Christian.
M. DEGUIN Gérard pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. GALABERT Vivian pouvoir à M. COUDERC Patrick.
Mme LAFFAGE Stéphanie pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme DUMONT Pauline.

Monsieur COUDERC Patrick a été désigné secrétaire de séance.

2022.25 OBJET : CREATION D'UNE NOUVELLE COMMISSION PERMANENTE « ACCESSIBILITE » AU SEIN DE L'AGGLOMERATION D'AGEN – DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Mes chers collègues,

I - Exposé des motifs :

Le Conseil de l'Agglomération d'Agen a délibéré le Jeudi 17 Mars 2022 pour proposer la création d'une quatorzième Commission Permanente dénommée « Accessibilité et place du handicap ».

En effet, les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunale compétents en matière de transport ou d'aménagement du territoire, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants ou plus, doivent créer une commission intercommunale pour l'Accessibilité. Cette commission extracommunautaire, composée à la fois d'élus et de représentants des usagers de façon paritaire, (créée à l'occasion du Conseil Communautaire du 17 Mars 2022 et présidée par Monsieur Yohan VERDIE) ne pourrait raisonnablement fonctionner efficacement avec 88 membres (44 élus + 44 usagers).

Aussi, la création d'une commission permanente parallèle, où chaque commune-membre sera représentée par un titulaire et un suppléant, est donc proposée.

II - Considérants et références juridiques :

Vu les articles L.2143-3, L 5211-1 et L. 5211-40-1, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Titre II des Statuts de l'Agglomération d'Agen, relatif à la « Gouvernance », applicables depuis le 1er Janvier 2022,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous propose, mes chers collègues de désigner comme :

- Membre titulaire : Madame Isabelle Ferrand
- Membre suppléant : Madame Pierrette Villa

Je vous remercie de bien vouloir délibérer.

Se sont portés candidats :

Liste Pascal RAYSSAC :

- Membre titulaire : Martine DERHOURHI
- Membre suppléant : Laurence DERRAMOND

VOTE : Pour 5

Liste Christophe VIDAL :

- Membre titulaire : Yanik SHEIFF
- Membre suppléant : Simone BARRAULT

VOTE : Pour 3

Liste Laurence LAMY :

- Membre titulaire : Madame Isabelle Ferrand
- Membre suppléant : Madame Pierrette Villa

VOTE : Pour 17 Abstentions : 2 (I. Ferrand, P. Villa).

Sont déclarés désignés élus les délégués suivants :

- Membre titulaire : Madame Isabelle Ferrand
- Membre suppléant : Madame Pierrette Villa

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 2 mai 2022

Pour copie conforme
Madame Le Maire,
Laurence LAMY

